

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

**Date de convocation** : 26 mars 2026

**Présents** – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOVAZ Catherine, BURGNARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cédric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Héléne, HERAUD Stéphane, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – PEREZ-RAMOS Antonio, VUAGNOUX Jeanne.

**Procurations** : /

**Secrétaire de séance** : Madame Christine LAZZARINI

<b>Nombre de conseillers</b> :	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 25
Présents	: 25	Contre	: /
Votants	: 25	Abstention	: /

### **1.1. AVENANT 1 POUR LE LOT 2 - PROJET D'EXTENSION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE ARC-EN-CIEL**

**Monsieur le Maire,**

*INFORME* que les travaux de la crèche Arc-en-ciel ont pour but, d'une part, de rénover les installations existantes et, d'autre part, de réaliser une extension permettant d'augmenter significativement la capacité d'accueil.

*EXPLIQUE* qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°2 « Gros œuvre, maçonnerie » dans le but de formaliser une plus-value de 1 382,01 € HT correspondant aux ajustements suivants :

- Suppression isolant, grille gratte pied, delta MS
- Plus-value réseaux : eaux usées et eaux pluviales
- Plus-value : terrassement zone sous-préau

*PRECISE* qu'il s'agit du premier avenant modifiant ce lot.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2025\_102 du Conseil municipal du 07 novembre 2025 attribuant le marché de travaux de l'extension de la Crèche Arc-en-ciel,

**Considérant** que dans le cadre de cette opération de travaux, un avenant doit être établi pour le lot n°2 « Gros œuvre, maçonnerie », notifié le 17/12/2025 à l'entreprise BACCHETTI ET FILS,

**Considérant** que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 1 382,01 € HT soit 1 658,41 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs initiés conjointement par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

**Considérant** que le montant initial du lot n°2 s'élève à 168 213,28 € HT soit 201 855,94 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 1 382,01 € HT soit 0,82% du montant initial du lot et soit 0,11% du montant total du marché,

**Considérant** que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 169 595,29 € HT, soit 203 514,35 € TTC,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant 01 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°2 à 169 595,29 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

  


Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

02 AVR. 2026

02 AVR. 2026

  
  
La secrétaire de séance – Christine LAZZARINI